F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2021

F. M. & R. A.
1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants
DFK

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE REFUGE DES CHEMINOTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous nous sommes notamment assurés que les fonds dédiés et reportés ainsi que les provisions pour risques et charges ont été déterminés selon une approche constante. Nos vérifications ont consisté, sur la base des informations disponibles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles sont fondés les montants enregistrés et à examiner le processus ayant conduit à leur estimation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 27 avril 2022 par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN

Bilan Actif

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	BRUT	Amortissement et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	3 316		3 316	3 977
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	420 485	343 228	77 257	88 894
Immobilisations incorporelles en cours	13 440		13 440	13 440
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 851 358		1 851 358	1 851 358
Constructions	67 072 352	24 797 162	42 275 190	42 734 763
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 734 615	2 383 212	351 403	343 901
Autres immobilisations	6 637 279	4 784 135	1 853 144	1 882 827
Immobilisations corporelles en cours	72 168		72 168	20 976
Avances et acomptes	96 600		96 600	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	92 000		92 000	581 000
Immobilisations financières			0	
Participations et Créances rattachées	3 968		3 968	3 968
Autres titres immobilisés	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Prêts	413 054		413 054	374 695
Autres	3 228		3 228	5 449
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**81 413 863**	**32 307 737**	**49 106 126**	**49 905 248**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	1 747		1 747	
Avances et acomptes versés sur commandes	6 813		6 813	36 685
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 117 643	67 690	1 049 953	915 419
Créances reçues par legs ou donations	0		0	180 000
Autres	218 463	50 925	167 538	202 051
Valeurs mobilières de placement	3 325 031		3 325 031	3 325 031
Disponibilités	5 961 993		5 961 993	5 071 331
Charges constatées d'avance	124 941		124 941	126 856
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**10 756 631**	**118 615**	**10 638 016**	**9 857 373**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV+ V)	**92 170 494**	**32 426 352**	**59 744 142**	**59 762 621**

Bilan Passif

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	10 726 161	10 303 777
Réserves	895 590	761 832
Report à nouveau	418 640	188 008
Excédent ou déficit de l'exercice	433 062	233 632
Situation nette des activités propres (sous total)	**12 473 453**	**11 487 249**
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestions contrôlée	447 992	113 936
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957	-1 972 099
Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales	196 980	528 041
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables		
Situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico-sociales (sous-total)	**-1 308 985**	**-1 330 122**
Situation nette (sous total)	**11 164 468**	**10 157 127**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 425 787	9 636 882
Provisions réglementées	29 700	
TOTAL I FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS	**20 619 955**	**19 794 009**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	92 000	761 000
Fonds dédiés	2 362 447	2 503 166
TOTAL II FONDS REPORTES ET DEDIES	**2 454 447**	**3 264 166**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	87 791	104 221
Provisions pour charges	914 457	913 983
TOTAL III PROVISIONS	**1 002 248**	**1 018 204**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 344 177	30 156 006
Emprunts et dettes financières diverses	1 401 446	1 397 146
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	72 341
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 022 642	958 809
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 335 451	2 661 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 002	8 002
Autres dettes	555 774	432 570
Produits constatés d'avance	-	0
TOTAL IV DETTES	**35 667 492**	**35 686 242**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV)	**59 744 142**	**59 762 621**

Compte de Résultat en liste

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	124 841	140 146
Vente de biens et services	287 990	333 612
Ventes de prestations de services	50 204	224 852
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	28 674 259	24 377 956
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ressoures liées à la générosité du public		
Dons manuels		0
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	319 972	176 367
Utilisation des fonds dédiés	391 402	344 129
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels	14 019	118 167
Mécénat		
Legs et donations	790 906	852 581
Quote-part de dotations consomptibles virées au cpte de résultat		
Autres produits		0
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**30 653 593**	**26 567 810**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	3 086 488	2 958 743
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 121 161	4 396 775
Impôts, taxes et versements assimilés	1 496 662	1 233 065
Salaires et traitements	12 164 903	10 478 575
Charges sociales	5 137 870	3 768 098
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	2 417 203	2 316 030
Dotations aux provisions	116 656	219 138
Report en fonds dédiés	230 126	181 377
Autres charges		
Autres charges sur legs et donations	6 927	12 610
Charges des comités	93 798	153 374
Autres	106 935	2 476
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**29 978 729**	**25 720 261**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**674 864**	**847 550**
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	3 630	3 750
Autres intérêts et produits assimilés	455	1 054
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	**4 085**	**4 804**
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	518 828	540 154
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	**518 828**	**540 154**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**(514 743)**	**(535 350)**

Compte de Résultat en liste-suite

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**160 122**	**767 642**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	72 341	
Legs et donations		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
QP des subventions d'investissement virée au compte de résultat	486 383	455 443
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	**558 724**	**455 443**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	88 151	
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	5 157
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	**88 151**	**5 157**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**470 573**	**450 286**
Impôts sur les bénéfices (VII)	653	815
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**31 216 401**	**27 028 058**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	**30 586 360**	**26 266 386**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**630 041**	**761 673**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	312 228	364 068
TOTAL	**312 228**	**364 068**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	312 228	364 068
TOTAL	**312 228**	**364 068**

LE REFUGE DES CHEMINOTS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2021 :

Résultat (résultat comptable avant reprise n-2) : + 630 041 €

Le Résultat de l'activité sous contrôle, intégrant les reprises de résultats n-2, s'élève à : + 630 041 €

1. **FAITS MAJEURS**
   - 1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité
   - 1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice
   - 1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice
   - 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

2. **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
   - 2.1 Organisation comptable
   - 2.2 Principes comptables retenus par l'Association
   - 2.3 Détermination du résultat
   - 2.4 Immobilisations et amortissements
   - 2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres
   - 2.6 Créances usagers et autres créances
   - 2.7 Subventions d'investissement
   - 2.8 Provisions pour risques et charges
   - 2.9 Fonds dédiés
   - 2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps
   - 2.11 Legs et donations et fonds reportés
   - 2.12 Cotisations
   - 2.13 Contributions volontaires en nature

3. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT**
   - 3.1 Résultat comptable
   - 3.2 Résultat de gestion contrôlé et résultat sous contrôle des tiers financeurs

4. **AUTRES INFORMATIONS**
   - 4.1 Effectif
   - 4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus
     - 4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles
     - 4.2.2 Autres engagements donnés
   - 4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs
   - 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

1. FAITS MAJEURS

1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

L'Association « LE REFUGE DES CHEMINOTS », fondée en 1926 et reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1930, a pour but d'acquérir, de créer et de gérer des maisons de retraite et de repos dont certaines peuvent comporter des sections de cure médicale.

Elle réunit dans un climat d'amitié des personnes qui, soit dans leur vie professionnelle, soir par d'autres approches, marquent l'intérêt pour le milieu ferroviaire.

Elle offre à ses membres des possibilités de séjours ou de retraite, en associant les générations et en aidant à vaincre la solitude des personnes âgées.

Les moyens d'action de l'Association sont les maisons dont elle assure la gestion, le bulletin périodique, l'activité des comités locaux, les réunions, les conférences, l'organisation de séjours dans ses résidences er de voyages extérieurs à l'occasion de réunions de ses membres pour des motifs de propagande.

La liste des établissements et services au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Etablissement	Localisation	Type d'établissement	N° Finess	Nb de places autorisées au 31/12/2020	Nb de places autorisées au 31/12/2021
Georges Rosset	Rambouillet	EHPAD	780701652	80	80
André Louis Bienvenu	Mouans-Sartoux	EHPAD	060021029	89	89
Lou Casteig	Salies de Béarn	EHPAD	640786836	78	78
Le Val de l'Eve	Saint-Nazaire	EHPAD	440009421	80	80
La Forêt	Bagnoles de l'Orne	EHPAD	610781569	72	72
L'Orangerie	Ivry-sur-Seine	EHPAD	940012339	142	142
Bon Repos	La Montagne	EHPAD	440003069	53	53

1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice

L'association a absorbé l'établissement Bon Repos selon le traité de fusion signé le 16 juin 2021.

Le bilan de l'établissement BON REPOS apporté au 01/01/2021 de se décompose ainsi :

ACTIF au 31/12/2020 :

	Brut	Amort & Prov.	Net
Actifs immobilisés	4 629 895	3 185 798	1 444 097
Actif circulant	212 709	0	212 709
Total	4 842 604	3 185 798	1 656 806

PASSIF au 31/12/2020 :

	31/12/2020
Fonds propres	506 477
Subventions d'investissement	275 289
Provisions règlementées	29 700
Fonds dédiés	20 557
Emprunts et dettes financières	579 564
Dettes	245 219
Total	1 656 806

1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

La crise sanitaire a engendré des surcoûts/pertes qui s'élèvent au global à 291 512 €.

Ces surcoûts concernent :

- des surcoûts en ressources humaines (recours en renfort CDD, augmentation des heures supplémentaires, remplacement du personnel absent pour maladie ou pour isolement...) et des surcoûts en achats d'EPI (gel hydroalcooliques, masques, gants, surblouses...) et autres charges :160 655 €

Mais aussi des pertes directes liée à la crise sanitaire, des pertes de recettes engendrées par le gel des entrées de résidents pour 130 857€.

L'Association a versé en 2021 la revalorisation Ségur 1 applicable depuis octobre 2020 au personnel des ehpads. Les ARS ont financé la mesure à hauteur de 2 301 900€.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Dès le mois de mars 2022, nous avons versé :

-La prime « Grand Age » qui s'élève à 70 € bruts mensuels pour les Aides-soignants, les Aides médico-psychologique et les Accompagnants éducatifs et sociaux. Les sommes exigées pour satisfaire la rétroactivité au 1er juin 2021 n'ont pas été versées car nous sommes dans l'attente des crédits de l'ARS

-La prime -la prime « Ségur 2 » qui s'élève à 19 € bruts mensuels pour les Aides-soignants et entre 52 et 70 € bruts mensuels pour les infirmiers, les infirmiers coordinateurs et les kinésithérapeutes en fonction de leur ancienneté. Les sommes exigées pour satisfaire la rétroactivité au 1er janvier 2022 n'ont pas été versées car nous sommes dans l'attente des crédits de l'ARS

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Organisation comptable

L'Association LE REFUGE DES CHEMINOTS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont rattachés sous le contrôle des tiers financeurs.

La tenue de la comptabilité de l'Association est centralisée au siège. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (EHPAD).

2.2 Principes comptables retenus par l'Association

Les comptes 2021 sont élaborés et présentés conformément au règlement n°2014-03 du plan comptable général, au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n° 2019-04 de l'autorité des normes comptables (ANC) relatif aux activités sociales et médico-sociales.

L'article R.314-5 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F) prévoit que la liste des comptes qui doivent être obligatoirement ouverts dans les établissements gérés par une personne morale de droit privé est fixée par arrêté, les comptes non prévus étant ouverts conformément au plan comptable général.

Le plan comptable applicable « aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant du I de l'article L. 312-1 du C.A.S.F » pour les comptes clos au 31 décembre 2021 est celui mis à jour par l'arrêté du 23 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3 Détermination du résultat

Le résultat comptable est composé :

- du résultat définitivement acquis des activités en propre, comprend les opérations liées à l'animation du projet associatif, la gestion de la trésorerie globale, le suivi des projets d'ouverture de nouveaux établissements et la formation.
- des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

L'ensemble des établissements sont sous contrôle des ARS ou du Conseil Départemental qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

2.4 Immobilisations et amortissements

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les acquisitions de logiciels.

Les **immobilisations corporelles** regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel... Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais

également des frais accessoires (honoraires d'architectes, de géomètre experts, assurances dommages ouvrages, intérêts liés au financement du projet...).

L'Association applique le règlement ANC 2018-06 sur les actifs.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien (Construction 15 à 60 ans ; agencements et installations 10 à 15 ans ; matériel et outillage 10 ans ; matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans et matériel de transport 5 ans).

Par ailleurs, des amortissements dérogatoires peuvent être comptabilisés sur certains sites pour tenir compte de leur réalité économique ainsi que des exigences des tiers financeurs.

Les dépréciations des immobilisations : une dépréciation est constatée dès lors que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable et que cet écart est significatif.

2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres

Les valeurs brutes de placement détenues par l'Association sont des produits sécurisés (compte à terme, SICAV...)

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6 Créances usagers et autres créances

Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. C'est le cas lorsque les tutelles contestent le règlement de certaines créances antérieures.

2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement correspondent aux fonds attribués par l'ARS ou le Conseil Départemental afin de financer des immobilisations. Elles sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'Association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste incertain. Il s'agit notamment des provisions pour départ en retraite, des provisions pour litiges...

Les provisions pour départ en retraite sont constituées avec ou sans accord des autorités de tarification pour couvrir ces charges futures des indemnités de départ en retraite. Les provisions calculées s'élèvent à 914 457 € au 31 décembre 2021.

Elles sont constituées pour tous salariés présents au 31 décembre de l'année. La méthode retenue dans le cadre du calcul de cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetés. Cet engagement représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des

probabilités de turn-over et de survie. De manière plus précise, cet engagement a été appréhendé en prenant en compte :

- Les dispositions de la convention collective « FEHAP 1951 »,
- L'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- L'application d'un taux de charges sociales et fiscales de 52%
- Un faible turn-over au sein de l'Association,
- Un taux d'actualisation de 0.98% correspondant à la moyenne du taux IBOXX à la fin des trois derniers exercices.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par le financeur à des projets défis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée.

Les fonds reçus en cours d'exercice et non utilisé à la clôture sont portés au bilan dans les comptes de fonds dédiés par le biais d'un compte de charge intitulé « Reports en fonds dédiés ». Ce compte figure sur une ligne distincte en charges d'exploitation du compte de résultat.

A l'inverse, quand des fonds reçus lors d'un exercice antérieur ont été utilisés au cours de l'exercice conformément aux engagements pris, les fonds sont rapportés au compte de résultat par le biais de comptes de produits : « Utilisations des fonds dédiés ». Ces comptes figurent également sur une ligne distincte en produits d'exploitation du compte de résultat. (cf. le Tableau de Suivi des fonds dédiés).

2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps

Les provisions pour congés annuels : l'Association enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices. Cette provision couvre les droits acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

2.11 Legs et donations et fonds reportés

Ce changement de méthode concerne la présentation des comptes du bilan et du résultat :

Les legs ou donations sont comptabilisés à leur acceptation par le Conseil d'Administration, en fonction de la nature de la libéralité, en contrepartie d'un produit d'exploitation. Il en ressort la création des rubriques suivantes :

- à l'actif immobilisé : « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » ;
- à l'actif circulant : « créances reçues par legs ou donations » ;
- en produits : « Legs et donations » ;
- en charges : « Autres charges sur legs et donations » dans la rubrique « Autres charges ».

A la clôture de l'exercice, les opérations des legs et donations acceptées au cours de l'exercice mais qui n'ont pas donné lieu à un encaissement sont neutralisés dans le compte de résultat. Le montant de l'encaissement attendu du legs est inscrit au passif du bilan en « fonds reportés ».

Le rubrique « legs et donations » figurant en produit du compte de résultat se décompose comme suit :

Produits	Montants
Le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	125 928
Cession issues des legs ou donations	664 978
Utilisation des fonds reportés	669 000
Charges	**Montants**
VNC des biens reçus par legs ou donation	- 669 000
Solde la rubrique	**790 906**

2.12 Cotisations

Les cotisations sont enregistrées en produits lors de leurs encaissements.

2.13 Contributions volontaires en nature

Concernant le bénévolat, il s'agit pour le Refuge des Cheminots de l'ensemble des administrateurs et des bénévoles au sein de l'association et des comités. Le taux horaire retenu est 36€.

Les données 2021 vous sont présentées ci-après :

- Administrateurs : 2 779 heures valorisées à 100 044 €
- Membres des comités : 5 894heures valorisées à 212 184 €

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

3.1 Résultat comptable

Le résultat comptable de l'association se décompose ainsi :

Rubriques	G. Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	L'Orangerie	Bon Repos	Total
Total Produits	3 911 881	4 466 608	3 777 710	4 107 727	3 568 574	8 092 395	2 203 743	30 128 638
Total Charges	4 007 112	4 417 762	3 877 510	4 180 816	3 698 142	7 589 033	2 161 282	29 931 657
Résultat comptable	**-95 231**	**48 847**	**- 99 800**	**-73 090**	**-129 568**	**503 362**	**42 461**	**196 981**

Le résultat du siège s'élève à + 433 061 €.

En conséquence, l'Association Le refuge des Cheminots dégage un bénéfice total d'un montant de **+630 041€** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.2 Résultat de gestion contrôlée et résultat sous contrôle des tiers financeurs

Rubriques	G. Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	L'Orangerie	Bon Repos	Total
Résultat comptable	**-95 231**	**48 847**	**-99 800**	**-73 090**	**-129 568**	**503 362**	**42 461**	**196 981**
Reprises de résultat	0	0	0	0	0	0		0
Résultat affectable hors siège	**-95 231**	**48 847**	**-99 800**	**-73 090**	**-129 568**	**503 362**	**42 461**	**196 981**

Après la prise en compte du résultat du siège, le résultat affectable s'élève à **+630 041 €.**

La définition de ces deux niveaux de résultat a été rappelée précédemment (paragraphe 2.3).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectifs

Au 31 décembre 2021, l'effectif de l'association s'élève à 399 salariés (dont 28 cadres).

4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus

4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles

L'Association a bénéficié de la garantie de collectivités territoriales :

- EHPAD Georges Rosset :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 3 308 K€
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 309 K€.

- EHPAD André Louis Bienvenu :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et à hauteur de 50% par le département des Alpes-Maritimes pour un montant total de 8 283 K€.

- EHPAD Lou Casteig :
  - Garantie concédée à hauteur de 100% par le département des Pyrénées-Atlantiques pour un montant de 4 000 K€.

- EHPAD Le Val de l'Eve :
    - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune de Saint-Nazaire et à hauteur de 50% par le département de Loire-Atlantique pour un montant de 6 541 K€.
- EHPAD La Forêt :
    - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 1 280K€.
    - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 264 K€.

- EHPAD L'Orangerie
    - Emprunt PLS avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 10 800 k€- Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
    - Emprunt PHARE avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 3 800 K€. Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
    - Mise à disposition de l'Association à titre gracieux d'un terrain par l'AP HP (durée : 52 ans en intégrant les 2 ans de travaux)
    - Convention d'octroi de subventions par la Région Ile de France : 1 540 K€.
    - Convention d'octroi de subventions par le Conseil départemental : 2 028 K€.

- EHPAD BON REPOS
    - Emprunt PLS avec le Crédit Mutuel pour 1 614 829€-Garanties concédées à hauteur de 807 415€ par la Commune de la Montagne et à hauteur de 807 414€ par le Conseil Départemental de Loire Atlantique

4.2.2 Autres engagements donnés

L'Association a donné une garantie bancaire à 1ère demande au cessionnaire de la construction située sur la commune de Pornichet d'une valeur de 325 000€.

4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'Association

Les membres du Conseil d'Administration, du bureau, de l'Assemblée Générale, sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'Association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, facturé au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 40 797 Euros TTC.

Immobilisations

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immmobilisations incorporelles	415 108		22 794
TOTAL Immobilisations Incorporelles	**415 108**		**22 794**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 851 358		0
Constructions sur sol propre	13 927 964		
Constructions sur sol d'autrui	21 349 647		4 137 049
Constructions installations générales	27 657 692		0
Installations techniques et outillage industriels	2 212 554		522 062
Installations générales, agencements et divers	2 548 313		306 607
Matériel de transport	301 183		8 070
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 365 974		113 027
Immobilisations corporelles en cours	20 977		119 809
Avances et acomptes			96 600
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	581 000		0
Total immobilisations corporelles	**73 816 662**		**5 303 224**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations	3 968		
Autres titres immobilisés	2 000 000		
Prêts et autres immovilisations financières	380 144		54 938
Total immobilisations financières	**2 384 112**		**54 938**
TOTAL GENERAL	76 615 882		5 380 956

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immmobilisations incorporelles		661	437 241	
TOTAL Immobilisations Incorporelles		**661**	**437 241**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			1 851 358	
Constructions sur sol propre			13 927 964	
Constructions sur sol d'autrui			25 486 696	
Constructions installations générales			27 657 692	
Installations techniques et outillage industriels			2 734 616	
Installations générales, agencements et divers			2 854 920	
Matériel de transport			309 253	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		5 896	3 473 105	
Immobilisations corporelles en cours		68 617	72 169	
Avances et acomptes			96 600	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		489 000	92 000	
Total immobilisations corporelles		**563 513**	**78 556 373**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations			3 968	
Autres titres immobilisés			2 000 000	
Prêts et autres immobilisations financières		1 800	416 282	
Total immobilisations financières		**1 800**	**2 420 250**	
TOTAL GENERAL		565 974	81 413 864	

Amortissements

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/22
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	308 796	67 736	33 304	343 228
TOTAL immobilisations incorporelles :	**308 796**	**67 736**	**33 304**	**343 228**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	5 924 797	993 891	570 232	6 348 456
Constructions sur sol d'autrui	4 487 991	4 550 388	1 042 702	7 995 678
Constructions installations générales	9 787 752	1 453 974	788 698	10 453 028
Installations techn. et outillage industriel	1 868 652	660 308	145 749	2 383 212
Inst. générales, agencements et divers	1 093 281	640 646	394 104	1 339 823
Matériel de transport	280 029	53 321	27 150	306 199
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 959 334	360 046	198 870	3 138 113
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**26 401 837**	**8 712 574**	**3 167 505**	**31 964 509**
TOTAL GÉNÉRAL	26 710 632	8 780 310	3 200 809	32 307 737

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

Provisions inscrites au Bilan

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Entrée dans le périmètre BON REPOS	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	104 221		61 492	-77 922	87 791
Provisions pour indemnités de retraite	913 983	129 240	2 568	-131 334	914 457
Total	**1 018 204**	**129 240**	**64 060**	**-209 256**	**1 002 248**

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Entrée dans le périmètre BON REPOS	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provisions sur comptes clients	96 567		52 596	-81 473	67 690
Autres provisions pour dépréciation	52 437			-1 512	50 925
Total	**149 004**		**52 596**	**-82 985**	**118 615**

TOTAL GENERAL	1 167 208	129 240	116 656	-292 241	1 120 863

Etat des Créances et Dettes

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	413 054	6 243	406 811
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	**413 054**	**6 243**	**406 811**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	1 117 643	1 049 953	67 690
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et charges sociales à récupérer	15 205	15 205	
Etat et autres collectivités publiques	55 239	55 239	
Confédérations, Fédérations, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	71 270	71 270	
Total de l'actif circulant :	**1 259 357**	**1 191 667**	**67 690**
TOTAL GENERAL	1 672 411	1 197 910	474 501

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès des étab.de crédit	29 344 177	1 286 036	5 268 511	22 789 630
Emprunt et dettes financières diverses	1 401 446	73 185	228 852	1 099 409
Dettes sur immo. Et comptes rattachés	8 002	8 002		
TOTAL :	**30 753 625**	**1 367 223**	**5 497 363**	**23 889 039**
Fournisseurs et comptes rattachés	1 022 642	1 022 642		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	2 801 052	2 801 052		
Etat et autres collectivités publiques	568 657	568 657		
Conf., Fédérations, Asso. & organ. Appar				
Autres dettes	555 774	555 774		
TOTAL	**4 948 125**	**4 948 125**	**0**	
TOTAL GENERAL	35 701 750	6 315 348	5 497 363	23 889 039

Produits à Recevoir

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/22
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	9 657
Personnel	
Organismes sociaux	4 707
État	667
Divers, produits à recevoir	7 654
Autres créances	64 399
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	448
TOTAL	93 826

© Sage

Charges à Payer

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/22
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 759
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 910
Dettes fiscales et sociales	1 710 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	13 875
TOTAL	1 983 152

© Sage

Tableau des fonds dédiés

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

Variation des fonds dédiés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Entrée dans le périmètre BON REPOS	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Subvention versée par l'autorité de contrôle pour une action définie	1 398 463	20 557	46 953	-256 340	1 209 633
Legs affecté par la commission d'engagement à des actions définies	484 939		0	-70 774	414 166
Contribution financière pour financer le renouvellement des immobilisations accordées par l'autorité de tarification.	619 764		183 173	-64 289	738 648
Total des Fonds dédiés	**2 503 166**	**20 557**	**230 126**	**-391 402**	**2 362 447**

Variation des fonds reportés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Entrée dans le périmètre BON REPOS	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Legs Mme LARUE	92 000				92 000
Legs Mme EYNARD	230 000			230 000	0
Legs Mme DEVE	439 000			439 000	0
Total des fonds reportés	**761 000**	**0**	**0**	**669 000**	**92 000**

Tableau de variation des fonds propres

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 30/05/2022
Devise EURO

Variation des fonds propres sans droit de reprise	A l'ouverture de l'exercice	Entrée dans le périmètre BON REPOS	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 303 777	422 384				10 726 161
Réserves autres que sur Projets Associatifs	761 832	133 758				895 590
Report à nouveau	188 008		230 632			418 640
Excédent						0
Excédent de l'exercice hors activités ESMS	233 632			433 062	-233 632	433 062
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	0					0
Provisions réglementées	0					-
Total des Fonds propres sans droit de reprise	**11 487 249**	**556 142**	**230 632**	**433 062**	**-233 632**	**12 473 453**

Variation des fonds propres des activités ESMS	A l'ouverture de l'exercice	Entrée dans le périmètre BON REPOS	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise						
Report à nouveau ESMS	113 936	-129 240	463 296			447 992
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 972 099	18 142				- 1 953 957
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables	0	0				-
Report à nouveau des charges rejetées						
Excédent de l'exercice de l'activité ESMS	528 041			196 980	-528 041	196 980
Total des fonds propres des activités ESMS	**-1 330 122**	**-111 098**	**463 296**	**196 980**	**-528 041**	**-1 308 985**

TOTAL DES FONDS PROPRES	10 157 127	445 044	693 928	630 042	- 761 673	11 164 468

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2021

Conventions relevant de l'article L. 313-25 et R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- *Nature et objet :*

  Rémunérations et avantages de toute nature versés aux administrateurs, dirigeants, et directeurs d'établissement, tant par la gestion contrôlée que par la gestion propre, soit directement ou indirectement par personne interposée.

  Modalités :

  La rémunération totale inscrite en charge durant l'exercice 2021 s'élève à 569 905 €. Les membres de leur famille n'ont perçu aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'exercice.

Paris, le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN